



Le Président

06.01.07

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière**

Réunion des 23 et 24 mars 2006

**Titre : L'action de la Région Centre en matière de
développement durable**

INTRODUCTION

En décembre 2003, le Conseil régional adoptait sa charte régionale de développement durable. Ce document affirme les valeurs et les principes qui guident maintenant l'action de la Région à la fois dans la construction de ses politiques et dans ses méthodes de travail au quotidien.

Parmi les actions d'envergure entreprises par la Région, la mise en œuvre de la mesure phare sur le pôle d'efficacité énergétique est une action transversale pour répondre à une des finalités essentielles du développement durable à savoir la lutte contre le changement climatique. Cette mesure qui touche toutes nos politiques doit être au cœur des préoccupations régionales en matière d'emploi, de recherche, de coopération internationale...

Parallèlement à cette mesure, la Région a engagé de nombreuses actions d'une part pour tendre à devenir une administration exemplaire en matière de développement durable et pour inciter ses différents partenaires à s'engager dans cette voie d'autre part.

Depuis 2004, plusieurs politiques, qu'elles s'appliquent ou non au sein de mesure phare, contribuent à la mise en œuvre du développement durable dans la politique régionale. Il s'agit à titre d'exemple, de la tarification des déplacements en train adaptée aux demandeurs d'emplois, de l'élaboration des Conventions vertes et du dispositif Cap'Asso avec le monde associatif, de la possibilité pour tous les étudiants de participer à des séjours éducatifs à l'étranger.

La présente communication fait le bilan des actions conduites en 2005, énonce les actions qui seront réalisées en 2006 et vous expose la méthode que mettra en œuvre la Région pour élaborer son Agenda 21.

I - 2005 : BILAN DES ACTIONS REALISEES

L'année 2005 a été consacrée à la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes démonstratives des valeurs et des principes du développement durable. Ce fut également une période de mobilisation des services et de pédagogie interne pour faire évoluer les pratiques.

1. Des actions pour faire progresser l'exemplarité régionale

A travers ses politiques, la Région doit convaincre de l'intérêt des valeurs de développement durable. Pour y parvenir, elle doit d'abord s'appliquer à elle-même les mesures qu'elle préconise.

Dans ce sens, les actions mises en œuvre en 2005 concernent plus particulièrement la gestion des services et du patrimoine immobilier régional à travers la réalisation de diverses opérations visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans la gestion de nos bâtiments et de l'activité des services.

Une commande publique régionale écoresponsable

Par son poids économique (8.7% du PIB de la France, 16% du PIB européen) la commande publique est un levier pour influencer l'évolution des modes de production mis en œuvre par les industriels et pour permettre ainsi de contribuer au développement du marché des écoproduits.

Les marchés publics passés par la Région Centre intègrent désormais selon les procédures de passation et en fonction de la nature du marché, des critères environnementaux mais également sociaux puisque la Région encourage le recours à des personnes handicapées (ateliers protégés, centres d'aide par le travail) pour certaines prestations.

Un guide de l'achat écoresponsable spécifique à nos besoins a été élaboré pour permettre aux services d'intégrer des performances environnementales dans les marchés publics de la Région.

Ainsi en 2005, plusieurs marchés publics ont intégré des critères environnementaux : papier à en tête, photocopieurs, fournitures de bureau, enveloppes, reprographie, produits alimentaires.

Une meilleure gestion des déchets sur les chantiers dans les lycées

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets du bâtiment et des travaux publics de l'Indre, différents partenaires (Etat, collectivités locales, maîtres d'œuvres, professionnels du bâtiment et des travaux publics) ont élaboré une charte dans laquelle figurent des engagements pour réduire à la source la production de déchets et assurer une gestion des déchets sur les chantiers (tri, valorisation, suivi des déchets...).

La Région s'est engagée à mettre en œuvre cette charte à court terme sur deux sites pilotes : le lycée Pierre et Marie Curie (construction d'un gymnase) et le lycée agricole de Touvent (réfection des sanitaires et des terrasses) à Châteauroux.

Un plan de déplacement entreprise pour les agents de la Région

En 2005, plusieurs agents de la Région ont participé à l'élaboration du Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE). Celui-ci vise à faciliter leurs déplacements quotidiens (domicile/travail et professionnels), à les inciter à utiliser des modes de transport qui consomment peu d'énergie et à leur proposer des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle. Après une phase de diagnostic, ce plan est actuellement dans la phase d'élaboration de propositions.

Une gestion plus rationnelle du papier

Cette action consiste à mettre en œuvre une démarche de réduction de la consommation de papier par le développement de la systématisation du recto-verso dans les services et la mise en place d'une collecte sélective des papiers usagés de bureau.

A ce jour, la collecte mensuelle des papiers blancs de bureau est de l'ordre de 1,5 tonne par mois. Elle est réalisée par une association qui emploie des personnes en difficultés d'insertion.

2. Des politiques qui intègrent progressivement les valeurs du développement durable

La refonte des politiques d'aménagement du territoire (Pays, agglomérations, villages,) a intégré les valeurs du développement durable dans leur mise en œuvre. Ainsi, par exemple la Région bonifie le taux de subvention aux équipements s'inscrivant dans une démarche HQE ou comportant une part significative de bois depuis 2004.

L'année 2005 a été marquée par la prise en compte du développement durable dans les politiques économiques. Ainsi, les travaux réalisés dans le cadre du SRDES s'inscrivent pleinement dans les enjeux du développement durable en matière d'aide aux entreprises, de mise en œuvre d'une politique de développement de l'agriculture biologique et de soutien à l'aménagement des zones d'activités de qualité.

Par ailleurs, la Région a souhaité l'introduction systématique dans les actions de formation qu'elle finance d'un module développement durable.

Pour les personnes de plus de 16 ans sorties du système scolaire, la sensibilisation aux écocitoyens fait également partie intégrante de l'offre de formation au titre des savoirs de base.

En outre, en matière de coopération décentralisée, la Région incite les porteurs de projets à prendre en compte les valeurs de la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable qu'a signée la Région en 2005.

II – 2006 : UN PROGRAMME D' ACTIONS MOBILISATEUR

La mise en œuvre d'actions concrètes doit se poursuivre en 2006 pour une appropriation encore plus importante des finalités du développement durable par nos partenaires.

Le programme d'actions proposé concerne nos politiques mais également l'entreprise régionale dans son fonctionnement.

Il est structuré en 3 domaines d'investigation :

- 1 - Faire de l'administration régionale une « entreprise » exemplaire
- 2 - Intégrer les principes de la charte régionale de développement durable dans les politiques régionales par :
 - le développement de la prise en compte de l'environnement
 - la mise en œuvre de la conditionnalité des aides aux entreprises
 - la prise en compte du handicap
 - l'accompagnement de projets exemplaires
- 3 – Sensibiliser, informer et former nos partenaires et les jeunes au développement durable

1. Faire de l'administration régionale une « entreprise » exemplaire

Les administrations sont les premières à devoir assumer plusieurs responsabilités : environnementales, sociales et économiques. Il s'agit non seulement de préserver l'environnement mais également de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la réalisation d'économies financières. A cet égard, l'administration régionale doit limiter les impacts sur l'environnement de ses activités et évoluer vers d'autres modes de consommation. Elle doit également s'engager pour valoriser ses ressources humaines et favoriser l'égalité des chances pour les personnes vulnérables ou handicapées.

Ainsi, la Région interviendra dans plusieurs domaines :

La commande publique

En 2006, la Région poursuivra l'action engagée sur la commande publique en développant les critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges (exemples : ordinateurs portables, traiteur, véhicules, nettoyage des locaux, prestations de services...).

Une réflexion sera engagée pour la mise en place d'indicateurs nécessaires au suivi de ces actions.

Les partenariats bancaires

Les services du Conseil régional travailleront également à l'intégration de performances sociales et environnementales dans les partenariats bancaires de la Région en examinant l'opportunité de réserver un encours plus important pour les banques engagées dans une démarche sociale et environnementale.

Les ressources humaines

Pour sensibiliser ses agents aux enjeux de sa démarche de développement durable et susciter une prise de conscience et un engagement, la Région renforcera ses actions de formation et ses outils de communication interne. Ainsi, la collectivité informera les agents sur les écogestes au travail et dans leur vie quotidienne (conseils personnalisés sur l'habitat, les déplacements...).

Elle mettra en place des formations spécifiques : agenda 21, volet environnemental et social du règlement de la commande publique, système de management de la qualité environnementale dans les opérations de construction...

S'appliquant à elle-même les valeurs d'égalité des chances, elle favorisera le recrutement de personnes handicapées dans les services.

Les bâtiments administratifs

Afin de permettre l'extension des locaux du Conseil régional et l'installation de l'ÉCOPOLE, une étude sera lancée pour la définition d'un programme de construction sur l'îlot Calvin à Orléans intégrant des performances environnementales (HQE) et des exigences pour la prise en compte des personnes handicapées.

La gestion du papier

Les efforts entrepris pour une gestion plus rationnelle du papier se déploieront à travers le développement de la dématérialisation des procédures.

2. Intégrer les principes de la charte régionale de développement durable dans les politiques régionales

a. Le développement de la prise en compte de l'environnement

Les lycées

Pour les travaux réalisés dans les lycées, la Région, quand elle est maître d'ouvrage, intégrera systématiquement des critères de performances énergétiques et de chantiers propres.

Par ailleurs, une phase de test sera engagée en fin d'année 2006 sur 10 opérations de travaux pour intégrer des performances environnementales sur différents produits de construction.

En outre, j'ai confié à Monsieur Jean Marc Rousseau, Conseiller régional, une mission de réflexion sur la question de la construction durable dans les lycées devant déboucher sur des préconisations d'actions pour construire ou réhabiliter les établissements dans le respect de l'environnement.

Ces éléments serviront aussi de support de réflexion pour définir les conditions de mise en place de critères environnementaux pour le financement des travaux dans les lycées privés.

Ces préoccupations de performances environnementales se traduiront également dans l'achat de certains équipements des lycées : mobilier scolaire, équipements d'entretien, matériel audiovisuel...

Concernant les véhicules, il sera procédé à une analyse de l'offre commerciale et des modalités de mise en œuvre dans les établissements.

Enfin, la Région s'est engagée depuis plusieurs années dans la collecte des déchets toxiques en quantité dispersée issus de manipulations des laboratoires et ateliers des lycées d'enseignement général et professionnel de la Région (17 tonnes en 2005, 122 lycées concernés). En 2006, l'extension de cette collecte à d'autres déchets sera étudiée notamment les déchets électriques et électroniques.

Les Centres de Formation pour Apprentis (CFA)

L'année 2006 sera consacrée à la réflexion et à la concertation pour faire émerger des opérations qui concernent :

- le fonctionnement général des établissements : économie d'eau, d'énergie, gestion des déchets, certification iso14001...
- la restauration des apprentis : intégration de produits de l'agriculture biologique dans l'alimentation.
- les locaux des CFA : démarche HQE, écoconditionnalité des aides aux travaux en lien avec les démarches entreprises dans les lycées.

Cette réflexion portera, dans un premier temps, sur les CFA du secteur bâtiment.

b. La mise en œuvre de la conditionnalité des aides aux entreprises

Lors de la session plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre dernier, les principes d'instruction et d'octroi des aides aux entreprises avec contreparties sociales et environnementales ont été présentés. Ces principes s'inscrivent dans 12 objectifs régionaux :

- soutenir l'emploi durable (non précaire),
- soutenir la promotion sociale,
- promouvoir l'égalité des chances,
- concourir à l'amélioration des conditions du travail,
- promouvoir les technologies propres et sobres,
- favoriser l'éco-conception des produits,
- favoriser la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise.
- consolider les structures financières des PME,
- favoriser l'élargissement des marchés des entreprises,
- accroître le niveau technologique des PMI,
- susciter et favoriser l'innovation,
- soutenir les créations et les transmissions – reprises.

De nouveaux dispositifs seront déployés en 2006 pour mettre en œuvre cet engagement régional auprès du secteur de l'industrie et des services.

La prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les aides agricoles constitue également une préoccupation majeure qui sera mise en œuvre courant 2006 dans le cadre d'une concertation avec les différentes filières.

Le secteur de l'artisanat sera également concerné.

c. La prise en compte du handicap

Elaborer un schéma directeur d'accessibilité des services de transport

Forte de ses actions en matière de mise en accessibilité progressive des différents éléments constitutifs du service public de transport TER Centre, la Région veut aller plus loin dans la recherche d'une meilleure accessibilité de son réseau mais également dans la concertation et la coordination d'acteurs de la chaîne de déplacements.

L'obligation légale en 2015 d'une accessibilité universelle et totale des réseaux de transport à travers la rédaction d'un schéma directeur programmatique d'aménagement amène la Région Centre à se positionner de manière prégnante sur cette problématique tout en capitalisant le travail partenarial mis en place.

Une étude d'analyse et de synthèse sera lancée sur cette problématique en 2006. Deux objectifs sont fixés :

- d'une part le diagnostic exhaustif de l'accessibilité du réseau à travers les maillons de la chaîne de déplacement : accès à la gare, accès aux services, accès au train ou au car...
- d'autre part la réalisation du schéma directeur d'accessibilité des services de transport selon les préconisations légales : programmation jusqu'en 2015 des aménagements à prévoir sur l'ensemble du réseau TER Centre, concertation et coordination des acteurs du transport au sein du territoire régional. Une attention particulière sera portée sur la participation et la représentation des acteurs en matière de handicap et de mobilité réduite, en particulier les associations, tout au long de la démarche.

La Région Centre a été retenue par le PREDIT, programme de recherche conjoint du Ministère de l'Équipement et du Ministère de la Recherche, comme site pilote d'étude et de recherche en matière d'accessibilité.

Ce programme de recherche, récompensant l'effort de la Région en matière d'accessibilité de son réseau de transport, permettra de lancer dès 2006 les études et la réalisation du schéma directeur, plaçant la Collectivité régionale comme pionnière en la matière.

Soutenir le pôle ressources national sport et handicap au CREPS de Bourges

Dans la logique de ce que préconise le Comité National Olympique et Sportif dans son Agenda 21, la Région souhaite contribuer à l'intégration des personnes handicapées dans les compétitions, les stages et les manifestations sportives en soutenant les fédérations regroupant des personnes handicapées, la formation de l'encadrement sportif et l'adaptation des matériels et des équipements sportifs aux besoins des personnes handicapées.

Par ailleurs, pour atteindre ces objectifs, la Région soutient tout particulièrement le pôle ressources national sport et handicap implanté au CREPS qu'elle a construit à Bourges.

Ce pôle qui s'est vu confier une mission nationale par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative est en passe de se positionner comme tête de réseau de cette problématique au niveau européen.

d. L'accompagnement de projets exemplaires

La Région portera une attention particulière aux projets démonstratifs qu'elle soutiendra au titre de ses différentes politiques.

A titre d'exemple, elle accompagnera le programme régional « environnement et développement durable » de la chambre régionale des métiers qui comprend différentes actions dans le domaine de la gestion des déchets de l'artisanat mais également en matière de professionnalisation du secteur du bâtiment sur les savoirs faire en matière d'adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie.

Elle apportera son appui à la promotion de l'agriculture biologique et à l'organisation de ses différentes filières.

Elle soutiendra les entreprises, notamment dans les secteurs pharmaceutique et de l'automobile, s'engageant dans une démarche d'intégration des objectifs de développement durable dans leur système de management, dans le cadre de la certification SD 21 000.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Arbocentre, une étude d'aide au développement d'entreprises de construction bois en région Centre sera engagée.

Par ailleurs, la Région s'investira en partenariat avec le CNRI de Bourges pour la mise en place d'une opération régionale de sensibilisation des entreprises à la maîtrise des risques. Dans le cadre d'une démarche qui pourra se déployer par la suite à l'ensemble de la région, elle soutiendra également un projet porté par la CCI du Loiret visant à informer les 2 900 entreprises du Loiret (industries, commerces, services, artisans) directement concernées par une crue de la Loire, sur leur situation par rapport au risque d'inondation puis sur les moyens permettant de réduire leur vulnérabilité. Il permettra également de proposer à 200 d'entre-elles de les accompagner dans la réalisation d'un autodiagnostic de leur vulnérabilité aboutissant à des propositions d'aménagements pour rendre l'entreprise moins vulnérable.

Enfin, en matière de recherche, la Région aidera les programmes traitant de sujets s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Les programmes en cours ou ceux qui seront initiés traitent des thèmes suivants : collectivités locales et développement durable, protection contre les inondations, pollution de l'air, qualité de l'eau.

3. Sensibiliser, informer et former nos partenaires et les jeunes au développement durable

a. La mobilisation de nos partenaires

La Région souhaite inciter d'autres partenaires à s'engager dans le domaine du développement durable à travers ses différentes politiques.

Les pays et les agglomérations

Pour faire partager et faire comprendre les valeurs de développement durable que souhaite diffuser la Région et sensibiliser les pays et les agglomérations aux différentes attentes régionales en la matière, plusieurs actions d'information et de formation seront mises en place :

- formation sur les agendas 21 locaux pour les agents de développement.
- information ciblée lors des comités syndicaux et conseils de communauté
- conception d'un livret d'accueil type des entreprises dans une zone d'activités
- édition de supports d'information sur différents thèmes (audits énergétiques, éclairage public...)

La SNCF

Dans le cadre des relations contractuelles entre la Région Centre et la SNCF, la Région souhaite inclure des préoccupations de développement durable notamment au regard des engagements déjà pris par ailleurs par la SNCF en la matière : gestion des produits phytosanitaires, réduction à la source des émissions sonores des matériels roulant, conduite économique des trains, achats responsables, recrutement orienté vers l'égalité des chances (augmentation des effectifs de femmes, de jeunes et de personnes handicapées...).

Ainsi, au delà de l'objectif partagé de favoriser le report modal et de réduire les nuisances environnementales, la Région souhaite que la démarche d'exploitation du TER favorise les principes de prise en compte de l'environnement, d'équité sociale et de développement raisonné.

Les porteurs de projets dans le secteur de l'hébergement touristique

Le Schéma Régional de Développement Economique et Social approuvé en décembre 2005 présente le tourisme comme un facteur important de développement durable du territoire régional. Il préconise une amélioration de la qualité des structures touristiques et en premier lieu des hébergements.

C'est pourquoi la Région a souhaité accompagner les porteurs de projets dans le cadre d'un contrat d'appui aux projets d'hébergement touristique dont le règlement d'application a été adopté lors de la commission permanente du 13 janvier dernier.

Afin de développer la qualité environnementale et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de ces hébergements, la Région mettra en place un référentiel qualité dans ces domaines ainsi qu'une action d'accompagnement technique auprès des maîtres d'ouvrage pour les aider à traduire très concrètement ces attentes dans leur opération d'aménagement.

Les acteurs de la coopération décentralisée

Une réflexion sera conduite sur la faisabilité d'un appel à projets spécifique sur la coopération décentralisée pour le développement durable pour 2007. Le périmètre des thèmes éligibles sera défini, en lien avec les résultats des dernières « Rencontres régionales » (exemples : commerce équitable, énergie, tourisme, solidarité...)

Les acteurs de la formation

Un groupe de travail sera mis en place dans le cadre du PRDF sur le thème du développement durable qui aura pour objectif de définir une véritable stratégie en matière de formation dans ce domaine.

b. La mobilisation des jeunes

Pour favoriser l'émergence d'actions pédagogiques innovantes dans les lycées, la Région soutient les initiatives dans le cadre des ANPS (Aides Négociées pour Projet Spécifique). En 2006, elle procédera à une refonte de ce dispositif pour inciter les établissements à investir le champ du développement durable.

Des réflexions seront initiées avec l'Education Nationale et la DRAF pour une mise en cohérence et une coordination des actions de sensibilisation et d'information en direction des personnels écodélégués.

L'introduction de modules « développement durable » dans les parcours de formation des apprentis se poursuivra et pourra s'accompagner également de formation de formateurs. Cette action portera dans un premier temps sur les CFA du bâtiment.

La Région continuera à apporter son appui aux structures associatives qui développent des projets pédagogiques auprès des scolaires et du grand public.

Elle lancera une campagne de communication sur le visa « écogestes » (module de formation pour la maîtrise des savoirs de base).

III – UN AGENDA 21 POUR LA REGION CENTRE

Afin de structurer l'intervention de la Région dans ce domaine et mettre en perspective les programmes annuels construits, jusqu'à présent, de manière empirique, je vous propose d'élaborer de manière collective et concertée un AGENDA 21 régional.

a. Définition

Issu de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, l'Agenda 21 se décline à toutes les échelles d'intervention locale et territoriale.

Un Agenda 21 est un programme global d'actions transversales pour le 21^{ème} siècle. Toute organisation territoriale peut décider de construire un Agenda 21. Cette démarche n'est pas normée d'un point de vue légal, mais elle fait référence aux finalités essentielles du développement durable que sont :

- la lutte contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère,
- l'épanouissement humain et l'amélioration de la qualité de la vie,
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle et territoriale,
- l'emploi et la dynamique de développement modifiant les modes de production et de consommation.

Un Agenda 21, c'est :

- Une stratégie de développement durable menée dans le partenariat et la concertation ;
- Sur la base d'un diagnostic, des objectifs sont définis, les problèmes à traiter sont hiérarchisés ;
- Des programmes d'action sont élaborés puis mis en œuvre ;
- Un système d'évaluation permet de mesurer les progrès en continu.

Un Agenda 21 se formalise à travers un document de référence.

A travers sa "Charte Régionale du Développement Durable", votée en décembre 2003, le Conseil Régional du Centre a donc adopté les principes d'un développement durable de son territoire et s'est fixé un certain nombre d'objectifs sur les principaux thèmes de ses politiques sectorielles.

Dans le prolongement de cette charte, la Région se propose maintenant d'élaborer un Agenda 21, en se donnant les moyens d'établir un diagnostic plus précis, en déclinant un ensemble d'actions et de projets concrets, en mettant en place des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de ses politiques.

Ce travail sera notamment l'occasion de mettre en exergue les thématiques du développement durable qui sont au cœur des enjeux et des propositions du PRDF, du SRDES et du futur Schéma d'Aménagement de l'Espace Régional en Europe (SAERE).

b. Méthodologie

Il n'existe pas de « recettes » pour élaborer un agenda 21. Néanmoins, on constate des étapes fondamentales dans lesquelles les processus de diagnostic, de concertation ou d'évaluation sont plus ou moins approfondis.

On doit d'abord considérer qu'à travers la Charte Régionale du Développement Durable la Région a déterminé les valeurs sur lesquelles elle souhaite fonder son Agenda 21.

Trois champs sont à distinguer :

- Le champ interne à l'organisation qu'est la Région : il s'agit d'améliorer les pratiques sociales et environnementales de « l'entreprise Région ».
- Le champ de responsabilité de la politique régionale lorsqu'elle est maître d'ouvrage (lycées, formation professionnelle, TER...) : il s'agit de mener une politique inspirée par les enjeux du développement durable.
- Le champ des politiques partenariales pour lesquelles la Région doit prendre en compte les enjeux du développement durable pour négocier sa contribution.

On doit constater que la prise de conscience des enjeux du développement durable progresse lorsqu'une pédagogie permet à chacun d'en comprendre l'importance, puis de mesurer l'impact des actions individuelles et collectives auquel il contribue. A partir de cette pédagogie, on doit proposer une démarche de progrès et en mesurer les effets.

C'est pourquoi je vous propose d'élaborer l'Agenda 21 régional à travers 3 phases :

☞ Première phase (mars à septembre 2006) : Diagnostic

Plusieurs exercices seront réalisés en parallèle :

- Le calcul de l'empreinte écologique régionale et de ses déclinaisons, ainsi que son Indice de Développement Humain (indicateur consolidé tenant compte de données sociales : taux d'emploi, niveau de formation, taux d'alphabétisation,...). Cet exercice permettra de nourrir la prise de conscience des enjeux du développement durable auprès du grand public, et d'amener de nouveaux concepts dans le dialogue citoyen.
- La description des réalités environnementales, économiques et sociales de la région Centre. Ce travail s'appuiera sur les états des lieux d'ores et déjà réalisés concernant l'environnement (document « L'environnement en Région Centre de l'IFEN »), l'économie et le social (SRDES).
- La mise en perspective de toutes les politiques régionales à travers le prisme du développement durable. Il ne s'agit en aucun cas de revoir les politiques régionales, mais de faire valoir leur cohérence sur ce point, tout en soulignant les thèmes sur lesquels des marges de progrès et leurs indicateurs peuvent être repérés.

- L'évaluation des pratiques sociales et environnementales de « l'entreprise régionale ». Elle vise à identifier l'impact des activités des services du conseil régional sur l'environnement et à faire un état des lieux dans différents domaines des ressources humaines (qualité des conditions de travail, santé, non discriminations, promotion de l'égalité des chances...).

Sur la base de ce diagnostic, la Région proposera une première version d'un Agenda 21.

☞ Deuxième phase (octobre 2006 à janvier 2007): Concertation

A partir de ce diagnostic, différentes formes de concertation seront proposées :

- La Conférence Régionale de l'Environnement pour un Développement Durable sera saisie afin de proposer une contribution au diagnostic et au projet d'Agenda 21.
- Le CESR sera invité à faire de même
- Un forum Internet sera animé sur le site web du Conseil Régional
- Des opérations de sensibilisation et d'information seront proposées dans les lycées.

☞ Troisième phase (février à juin 2007): Rédaction et validation de l'Agenda 21 régional

Suite à la période de concertation, je vous soumettrai pour discussion et approbation ce projet d' Agenda 21

En préalable au lancement de la démarche, je vous propose que l'ensemble des élus du Conseil Régional participe à une journée d'information sur les Agenda 21 régionaux, nourrie des témoignages d'autres collectivités ayant réalisé une telle démarche. Cette formation débouchera sur un planning opérationnel d'élaboration de l'Agenda 21, impliquant l'ensemble des directions et des Vice-Présidents.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication et de vous prononcer sur le principe du lancement de l'Agenda 21 régional.


Michel SAPIN